

Directives relatives au règlement concernant l'examen professionnel supérieur Experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral / Expert en soins d'oncologie avec diplôme fédéral

07.05.2021 avec modification de l'art. 6.5.2 Répétition et de l'art. 8.1 Dispositions transitoires, valables à partir du 04.11.2024

Sommaire

1	Introduction	4
1.1	But.....	4
1.1.1	Destinataires.....	4
1.1.2	Bases légales	4
1.1.3	Validité.....	4
1.2	Organes.....	4
1.2.1	Organe responsable	4
1.2.2	Commission d'assurance qualité	4
1.2.3	Secrétariat d'examen.....	5
1.2.4	Expertes et experts d'examen.....	5
2	Profil de la profession	5
3	Compétences opérationnelles professionnelles	5
4	Modules	5
4.1	Index des modules	5
4.2	Description des modules	5
4.3	Examens de modules et certificats de modules	5
4.4	Organisation et réalisation des examens de modules	5
4.5	Durée de validité des certificats de modules.....	5
4.6	Equivalence d'autres certificats de modules	6
4.7	Reconnaissance des modules des différentes prestataires.....	6
4.8	Recours auprès de la direction des prestataires de modules	6
5	Admission à l'examen final	6
6	Examen final	7
6.1	Dispositions générales.....	7
6.2	Objet de l'examen.....	7
6.3	Expertes et experts.....	7
6.4	Composantes de l'examen	7
6.4.1	Guides de la Commission AQ.....	7
6.4.2	Travail de diplôme	7
6.4.3	Présentation du travail de diplôme.....	8
6.4.4	Entretien professionnel	8
6.5	Evaluation et répétition	8
6.5.1	Evaluation et conditions de réussite.....	8
6.5.2	Répétition	9
6.6	Egalité de traitement entre les régions linguistiques	9
6.7	Assurances.....	9
6.8	Recours auprès du SEFRI.....	9

7	Organisation de l'examen.....	9
7.1	Procédure administrative	9
7.2	Coûts à la charge des candidates et candidats.....	10
8	Dispositions finales	11
8.1	Dispositions transitoires.....	11
8.2	Approbation et édicition	11
Annexe 1 : Profil de qualification		12
Annexe 2 : Domaines des compétences opérationnelles, contenus des modules et certificats de modules		19
A	Domaines des compétences opérationnelles	19
B	Contenus des modules et certificats de modules.....	19
Module 1 Conduite professionnelle dans les soins infirmiers.....		20
A	Domaine de compétences opérationnelles Processus de soins approfondi.....	20
A.1	Procéder à une évaluation approfondie axée sur les symptômes.....	20
A.2	Etablir des diagnostics infirmiers	20
A.3	Définir des objectifs et élaborer une planification	21
A.4	Réaliser les interventions infirmières.....	21
A.5	Evaluer le processus de soins.....	21
B	Domaine de compétences opérationnelles Processus de communication, de conseil et d'éducation	22
B.1	Informar, conseiller et instruire les patients et leurs personnes de référence.....	22
B.2	Communiquer avec les collaborateurs et au sein d'une équipe interprofessionnelle	22
B.3	Remplir d'autres tâches de communication	23
C	Domaine de compétences opérationnelles Gestion des connaissances.....	23
C.1	Approfondir les connaissances dans les soins infirmiers – Bonnes pratiques....	23
C.2	Assurer son perfectionnement et son développement.....	24
D	Domaine de compétences opérationnelles Processus d'organisation	24
D.1	Organiser	24
<i>Certificat de module Conduite professionnelle dans les soins infirmiers</i>		<i>25</i>
Module 2 Phase diagnostique et thérapeutique en cas de pathologie oncologique....		26
E	Domaine de compétences opérationnelles Processus de soins approfondi.....	26
E.1	Procéder à une évaluation approfondie axée sur les symptômes chez les patients ayant une perspective thérapeutique curative	26
E.2	Etablir des diagnostics infirmiers	26
E.3	Soins de patients en thérapie antitumorale Planifier et réaliser mettre en œuvre les thérapies antitumorales et évaluer leur déroulement	27

F	Domaine de compétences opérationnelles Processus de communication, de conseil et d'éducation.....	28
F.1	Informer, conseiller et instruire les patients et leurs personnes de référence.....	28
G	Domaine de compétences opérationnelles Gestion des connaissances.....	29
G.1	Assurer son perfectionnement et son développement.....	29
H	Domaine de compétences opérationnelles Processus d'organisation	30
H.1	Diriger dans l'expertise professionnelle	30
	<i>Certificat de module Phase diagnostique et thérapeutique en cas de pathologie oncologique.....</i>	<i>31</i>
	Module 3 Survie et soins chroniques en cas de pathologie oncologique.....	32
I	Domaine de compétences opérationnelles Processus de communication, de conseil et d'éducation	32
I.1	Informer, conseiller et instruire les patients et leurs personnes de référence.....	32
I.2	Communiquer avec les collaborateurs et au sein d'une équipe multiprofessionnelle	33
J	Domaine de compétences opérationnelles Gestion des connaissances.....	34
J.1	Contribuer au développement professionnel de l'équipe	34
	<i>Certificat de module Survie et soins chroniques en cas de pathologie oncologique.....</i>	<i>35</i>
	Module 4 Phase palliative et phase de fin de vie en oncologie	36
K	Domaine de compétences opérationnelles Processus de soins approfondi.....	36
K.1	Procéder à une évaluation approfondie axée sur les symptômes chez les patients en oncologie se trouvant dans une phase palliative et de fin de vie	36
K.2	Définir des objectifs et élaborer une planification	36
K.3	Réaliser les interventions infirmières.....	37
K.4	Evaluer le processus de soins.....	37
L	Domaine de compétences opérationnelles Processus de communication, de conseil et d'éducation	38
L.1	Informer, conseiller et instruire les patients et leurs personnes de référence	38
M	Domaine de compétences opérationnelles Gestion des connaissances.....	39
M.1	Assurer son perfectionnement et son développement.....	39
	<i>Certificat de module Phase palliative et phase de fin de vie en oncologie</i>	<i>40</i>
	Module 5 Conduite professionnelle dans l'organisation.....	41
N	Domaine de compétences opérationnelles Gestion des connaissances.....	41
N.1	Contribuer au développement professionnel de l'équipe	41
O	Domaine de compétences opérationnelles Processus d'organisation	41
O.1	Organiser	41
O.2	Diriger dans l'expertise professionnelle	42
	<i>Certificat de module Conduite professionnelle dans l'organisation</i>	<i>43</i>

1 Introduction

Vu le chiffre 2.1, lettre a du règlement de l'examen professionnel supérieur « Experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral / expert en soins d'oncologie avec diplôme fédéral» du (date), la commission d'assurance qualité (ci-après commission AQ) édicte les présentes directives relatives à l'examen susmentionné.

1.1 But

Les présentes directives font partie intégrante du règlement d'examen. Elles commentent et élargissent le règlement de l'examen professionnel supérieur (EPS) d'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral / expert diplômé EPS en soins d'oncologie avec diplôme fédéral. Elles sont réexaminées à intervalles réguliers et adaptées si nécessaire.

1.1.1 Destinataires

Les directives s'adressent en particulier aux personnes suivantes :

- candidates et candidats à l'examen professionnel supérieur d'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral / expert en soins d'oncologie avec diplôme fédéral,
- responsables de la direction des soins oncologiques dans les institutions hospitalières et ambulatoires et leurs employeurs,
- prestataires de modules,
- expertes et experts d'examen.

1.1.2 Bases légales

- Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (loi sur la formation professionnelle, LFPr)
- Ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (ordonnance sur la formation professionnelle, OFPr)
- Règlement de l'examen professionnel supérieur d'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral / expert en soins d'oncologie avec diplôme fédéral.

1.1.3 Validité

La version applicable des directives figure sur le site www.epsante.ch.

Les éventuelles modifications des directives sont publiées sur le site www.epsante.ch au plus tard au moment de la publication de l'examen.

1.2 Organes

1.2.1 Organe responsable

Voir règlement d'examen, chiffre 1.3.

1.2.2 Commission d'assurance qualité

La commission d'assurance qualité (commission AQ) se compose des membres suivants :

- sept à neuf expertes ou experts en soins oncologiques avec diplôme fédéral ou titre jugé équivalent actifs dans la pratique professionnelle. Des professionnelles et professionnels exerçant une fonction de responsable et des professionnelles et professionnels au bénéfice d'une qualification en pédagogie sont représentés
- les régions linguistiques sont représentées de manière adéquate.

1.2.3 Secrétariat d'examen

Le secrétariat d'examen est délégué à EPSanté

Adresse du secrétariat d'examen :

EPSanté, secrétariat d'examen, Seilerstrasse 22, 3011 Berne.

E-mail : info@epsante.ch

Téléphone : 031 380 88 68

Site Internet : www.epsante.ch

1.2.4 Expertes et experts d'examen

Les expertes et experts d'examen sont nommés par la commission AQ. Les noms des membres du team d'experts sont communiqués aux candidates et candidats avec la convocation.

2 Profil de la profession

Le profil de la profession détaillé (voir règlement d'examen, chiffre 1.2) constitue le fondement de l'EPS.

3 Compétences opérationnelles professionnelles

Le profil de qualification figure à l'annexe 1, la description des domaines de compétences opérationnelles et celle des modules et des certificats de modules à l'annexe 2 des présentes directives.

4 Modules

4.1 Index des modules

La liste des modules figure au chiffre 3.32 du règlement d'examen.

4.2 Description des modules

La description des modules figure à l'annexe 2 des directives.

4.3 Examens de modules et certificats de modules

Chaque module fait l'objet d'un examen. La réussite de cet examen donne droit au certificat de module. Les certificats de modules attestent que leurs titulaires possèdent les compétences opérationnelles requises. Ils ne sont qu'une condition d'admission à l'examen final. Leur évaluation n'est pas prise en compte dans l'appréciation de l'examen final.

4.4 Organisation et réalisation des examens de modules

Les prestataires de modules sont responsables de l'organisation et de la réalisation des examens de modules. Ils décident également de l'admission à ces examens.

4.5 Durée de validité des certificats de modules

Les certificats de module restent valables durant cinq ans.

4.6 Equivalence d'autres certificats de modules

Sur demande de la candidate ou du candidat, la commission AQ décide au cas par cas de l'équivalence de modules non reconnus. Elle élabore à cette fin une procédure claire et compréhensible. L'examen de l'équivalence est payant.

4.7 Reconnaissance des modules des différents prestataires

Sur demande des prestataires, la commission AQ reconnaît les modules proposés et les réglementations relatives à la préparation, à la structure et à la réalisation de ces modules ainsi qu'à l'appréciation des certificats de modules. A cette fin, elle élabore un guide spécifique sur l'accréditation des modules des différents prestataires.

L'organe responsable publie sur son site Internet une liste à jour des offres de modules reconnus par la commission AQ ainsi qu'un lien vers la liste du SEFRI concernant les cours préparatoires pour lesquels une contribution financière de la Confédération au bénéfice des candidates et candidats est prévue.

4.8 Recours auprès de la direction des prestataires de modules

Les recours contre les décisions de non-admission ou d'échec définitif à l'examen de module doivent être déposés auprès de la direction du prestataire de module dans les 30 jours suivant la notification de la décision. Le recours doit être motivé par écrit. La décision de la direction des prestataires de modules est définitive. Le traitement du recours est payant.

5 Admission à l'examen final

Les conditions d'admission à l'examen final sont réglées de manière exhaustive au chiffre 3.3 du règlement d'examen. Par ailleurs, les conditions suivantes s'appliquent :

- La date limite pour la justification de l'expérience professionnelle exigée est celle de l'échéance du délai d'inscription à l'examen. Il est admis que lors de l'inscription à l'examen, les conditions relatives à l'expérience professionnelle ne soient pas entièrement remplies s'il est prévisible que tel sera le cas à l'échéance du délai d'inscription.
- Lorsque le taux d'occupation est variable, l'intégralité de l'expérience professionnelle effective est prise en compte. Celle-ci doit correspondre à deux ans à un taux de 80 %. N'est prise en considération que l'expérience professionnelle acquise après l'obtention du titre professionnel requis pour l'examen, conformément au chiffre 3.31 du règlement d'examen, à un taux d'occupation de 50 % au minimum.
- Les interruptions au cours de l'expérience professionnelle effective sont admises.
- L'expérience professionnelle doit être attestée au moyen de documents écrits (p. ex. certificats de travail).

Les candidates et candidats présentant un handicap peuvent bénéficier, lors de l'examen final, des mesures de compensation des inégalités ancrées dans la législation. La notice « Compensation des inégalités frappant les personnes handicapées dans le cadre d'examens professionnels et d'examens professionnels supérieurs » figure sur le [site Internet du SEFRI](#).

6 Examen final

6.1 Dispositions générales

La commission AQ applique les cinq critères généraux de qualité ci-après dans sa procédure d'examen et d'évaluation, tant pour la définition des épreuves d'examen que pour la réalisation de l'examen final.

- **Validité** : un examen doit donner un reflet représentatif des contenus élaborés et l'image la plus différenciée possible du profil de compétences visé.
- **Objectivité** : les résultats de l'examen doivent dépendre le moins possible des expertes et experts d'examen. Cette exigence peut être remplie par la définition de grilles de critères, de modèles de solutions, de conditions de réussite claires, etc.
- **Fiabilité** : un examen doit être fiable et précis. La garantie de la fiabilité d'un examen passe essentiellement par l'adéquation du degré de difficulté, l'ampleur et la longueur de l'examen ainsi que le temps à disposition pour résoudre les tâches demandées.
- **Egalité des chances** : les candidates et candidats doivent savoir précisément ce qui est examiné et sous quelle forme. Aucune personne ne doit être favorisée ou défavorisée pour des raisons liées au sexe, à la religion, à la nationalité, à l'origine ethnique ou à la langue.
- **Economicité** : un examen doit être réalisé dans des conditions économiques acceptables, autrement dit sa mise sur pied, sa tenue et son évaluation doivent se situer dans un rapport coût - utilité raisonnable.

6.2 Objet de l'examen

L'examen a pour but de vérifier la mise en relation des différentes compétences opérationnelles acquises dans les modules.

6.3 Expertes et experts

Les expertes et experts d'examen sont nommés par la commission AQ. Chaque candidate ou candidat est évalué par deux expertes ou experts (*ci-après team d'experts*). Conformément au chiffre 4.13 du règlement d'examen, la liste des experts est envoyée aux candidates et candidats avec la convocation.

6.4 Composantes de l'examen

Les composantes de l'examen final sont définies au chiffre 5.11 du règlement d'examen.

6.4.1 Guides de la Commission AQ

La Commission AQ définit les dispositions détaillées concernant le travail de diplôme écrit, la présentation et l'entretien professionnel dans un guide relatif à l'examen final.

6.4.2 Travail de diplôme

La candidate ou le candidat étudie une situation tirée de sa pratique professionnelle. La situation correspond au profil de qualification de l'experte ou expert en soins d'oncologie avec diplôme fédéral conformément à l'annexe 1. Le travail de diplôme est réputé maîtrisé s'il met en relation des compétences opérationnelles issues de plusieurs domaines de compétences (au moins deux).

La candidate ou le candidat élabore un travail de diplôme sous forme écrite et le remet trois mois au minimum avant le début de l'examen.

L'un des membres du team d'experts évalue le travail de diplôme écrit et propose une note. Le second membre du team d'experts examine l'évaluation et la plausibilité de l'appréciation proposée.

6.4.3 Présentation du travail de diplôme

La candidate ou le candidat expose des contenus sélectionnés de son travail de diplôme au team d'experts conformément aux consignes du guide relatif à l'examen final de la Commission AQ. Elle ou il choisit à cette fin les formes appropriées (transparents, posters, illustrations, documents mis à disposition, etc.). Le team d'experts peut poser des questions de compréhension.

Le but de l'épreuve est de montrer que la candidate ou le candidat est en mesure de présenter la situation étudiée ainsi que ses conséquences sur son travail futur selon une structure claire, de manière compétente et sous une forme adaptée aux destinataires.

Le team d'experts évalue la présentation et en donne une appréciation sur la base des critères suivants :

- critères relatifs au contenu et aux connaissances professionnelles,
- critères formels,
- expression orale, interaction avec l'auditoire.

6.4.4 Entretien professionnel

Le but de l'entretien professionnel est de permettre à la candidate ou au candidat de discuter des contenus de son travail de diplôme de manière approfondie et de montrer les liens avec d'autres compétences opérationnelles du profil de qualification. La candidate ou le candidat est en mesure d'explicitier des points manquant de clarté dans son travail de diplôme et/ou sa présentation.

Le team d'experts évalue l'entretien professionnel et en donne une appréciation sur la base des critères suivants :

- critères relatifs au contenu et aux connaissances professionnelles,
- critères relatifs à l'argumentation,
- critères relatifs à la réflexion.

6.5 Evaluation et répétition

L'évaluation, les conditions de réussite de l'examen final et d'obtention du diplôme ainsi que les dispositions relatives à la répétition de l'examen final sont décrites au chiffre 6 du règlement d'examen et sont précisées comme suit :

6.5.1 Evaluation et conditions de réussite

Les dispositions relatives à l'évaluation et à la réussite de l'examen final sont définies aux chiffres 6.2 et 6.3 du règlement d'examen.

6.5.2 Répétition

Les candidates et candidats qui n'ont pas réussi l'examen doivent répéter les épreuves pour lesquelles les prestations fournies ont été jugées insuffisantes. Les règles ci-après s'appliquent à la répétition des épreuves d'examen :

Epreuve 1 Travail de diplôme

Non réussi entre 50% et 59% : un nouveau travail de diplôme ou un remaniement du travail insuffisant doit être remis.

Non réussi en dessous de 50% : un nouveau travail de diplôme doit être rédigé. Le remaniement du travail jugé insuffisant n'est pas accepté.

Epreuve 2 Présentation

La présentation se réfère au travail de diplôme soumis.

Epreuve 3 Entretien professionnel

Les candidates et candidats devant répéter l'épreuve 3 mais ayant réussi l'épreuve 2 doivent faire une nouvelle présentation. En pareil cas, ils peuvent montrer d'éventuels développements thématiques. La présentation constitue la base de l'entretien professionnel mais n'est pas soumise à (ré)évaluation.

6.6 Egalité de traitement entre les régions linguistiques

L'examen professionnel supérieur peut être passé en allemand, français ou italien, indépendamment de la région où les épreuves se déroulent. L'égalité de traitement des candidates et candidats de toutes les régions linguistiques doit être garantie.

6.7 Assurances

Il appartient à la candidate ou au candidat de s'assurer contre les risques (accident, maladie, responsabilité civile, etc.).

6.8 Recours auprès du SEFRI

Voir règlement d'examen, chiffre 7.3.

Les notices relatives respectivement au droit de consulter les documents et aux recours peuvent être téléchargées sur le [site Internet du SEFRI](#).

7 Organisation de l'examen

7.1 Procédure administrative

La commission AQ publie l'examen au plus tard dix mois avant sa tenue. La publication se fait en trois langues (allemand, français, italien) sur le site Internet d'EPSanté.

Les conditions d'inscription et d'admission à l'EPS sont définies au chiffre 3 du règlement d'examen. L'inscription se fait au moyen du formulaire officiel. Le lien vers ce formulaire figure dans la publication.

Le déroulement de l'examen final est décrit au chiffre 4 du règlement d'examen.

Les informations relatives à l'examen sont disponibles sur le site www.epsante.ch.

Les détails relatifs au déroulement de l'examen final figurent dans le tableau ci-dessous. Les indications temporelles se réfèrent aux dates de l'examen.

Publication	au minimum 10 mois avant
Inscription	au minimum 8 mois avant
Décision d'admission	au minimum 7 mois avant
Remise du travail de diplôme	au minimum 3 mois avant
Retrait de l'examen	au minimum 3 mois avant
Adoption du programme définitif de l'examen et attribution des candidates et candidats aux différents expertes et experts d'examen	au minimum 10 semaines avant
Convocation des candidates et candidats et communication des noms des expertes et experts d'examen	au minimum 2 mois avant
Remise des demandes de récusation	au minimum 6 semaines avant
Décision relative aux demandes de récusation et communication aux candidates et candidats	au minimum 4 semaines avant
Formation des expertes et experts d'examen	au minimum 3 semaines avant

7.2 Coûts à la charge des candidates et candidats

La taxe d'examen ainsi que la taxe fixée par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) pour l'impression et l'enregistrement du diplôme sont à la charge des candidates et candidats.

Après s'être vu confirmer leur admission à l'examen, les candidates et candidats reçoivent une facture pour le paiement de la taxe d'examen.

Les candidates et candidats qui, conformément au ch. 4.2 du règlement d'examen, se retirent dans le délai autorisé ou pour des raisons valables ont droit au remboursement du montant payé, déduction faite des frais occasionnés. Dans tous les autres cas, la taxe d'examen est due dans son intégralité.

La commission AQ fixe la taxe à verser par les candidates et candidats qui répètent l'examen.

Les taxes d'examen applicables sont communiquées dans la publication de l'examen et peuvent être consultées sur le site Internet www.epsante.ch.

Les frais de déplacement, de logement et de subsistance pendant la durée de l'examen sont à la charge des candidates et candidats.



8 Dispositions finales

8.1 Dispositions transitoires

Les conditions pour l'obtention du diplôme sans examen sont réglées de manière exhaustive au chiffre 9.11 du règlement d'examen. Par ailleurs, les conditions suivantes s'appliquent :

- Au moment du dépôt de la requête, l'expérience professionnelle exigée en soins d'oncologie doit avoir été acquise. Elle correspond à trois ans d'activité professionnelle à un taux de 80 %.
- Lorsque le taux d'occupation est inférieur, le nombre d'années d'expérience augmente en proportion. Une année consacrée à un emploi ou à une activité indépendante ininterrompue doit pouvoir être justifiée dans le domaine des soins en oncologie. Cette année ne doit pas remonter à plus de cinq ans au moment du dépôt de la demande. Par ailleurs, les interruptions de l'activité professionnelle sont autorisées.
- L'expérience professionnelle doit être attestée au moyen de certificats de travail. Ces documents doivent comporter au moins la mention du domaine d'activité « soins en oncologie ». Dans l'expérience professionnelle est également prise en compte la durée du travail avant et pendant la formation, pour autant qu'elle ait lieu dans le domaine d'activité des soins en oncologie. Le domaine d'activité comprend les soins en oncologie avec un lien thérapeutique en contact direct avec le patient.

8.2 Approbation et édiction

Ces directives (état au 20.05.2019) sont approuvées par l'organe responsable et édictées par la commission d'assurance qualité chargée de l'examen professionnel supérieur d'experte / expert en soins d'oncologie avec diplôme fédéral.

La commission d'assurance qualité

Berne, le 4 novembre 2024




Daniel Emmenegger
Président

Annexe 1 : Profil de qualification

Compétences opérationnelles Conduite professionnelle dans les soins infirmiers						
Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles professionnelles					
	1	2	3	4	5	
A Processus de soins approfondi	A.1 Procéder à une évaluation approfondie axée sur les symptômes A.1.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral procède à des évaluations systématiques et spécifiques dans des situations complexes et/ou instables à l'aide d'instruments répondant aux critères de qualité scientifiques. A.1.2 En s'appuyant sur des méthodes fondées sur des données probantes et sur des connaissances spécialisées, l'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral analyse et évalue des situations de patients complexes et/ou instables dans leur diversité et leur variabilité. A.1.3 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral analyse et évalue les stratégies de prévention et de gestion mises en place par les patients et leurs personnes de référence à la lumière de critères étayés et en tire des conséquences en tenant compte de leur situation individuelle.	A.2 Etablir des diagnostics infirmiers A.2.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral d'oncologie analyse, interprète et évalue les données recueillies en collaboration avec les patients et leurs personnes de référence dans des situations complexes et/ou instables et établit un diagnostic infirmier.	A.3 Définir des objectifs et élaborer une planification A.3.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral élabore des propositions de soutien, des plans thérapeutiques et des interventions coordonnés, étayés sur le plan spécialisé et ciblés, en concertation avec les patients, leurs personnes de référence et l'équipe interprofessionnelle et interdisciplinaire en intégrant différentes perspectives.	A.4 Réaliser les interventions infirmières A.4.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral choisit des interventions de soins appropriées à la lumière de différentes sources d'informations, lignes directrices et/ou normes et répond de leur bonne exécution. A.4.2 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral dirige et coordonne la collaboration interprofessionnelle et interdisciplinaire au sein d'une équipe d'experts, même au-delà des limites de son domaine de travail.	A.5 Evaluer le processus de soins A.5.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral documente les soins de façon compréhensible, analyse et évalue le processus de soins (fixation des objectifs, exécution, efficacité, économicité, qualité et sécurité des interventions) de façon systématique sur la base de critères spécifiques et le développe sous sa propre responsabilité et conformément à sa spécialisation.	
	B Processus de communication, de conseil et d'éducation	B.1 Informer, conseiller et instruire les patients et leurs personnes de référence B.1.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral analyse, pilote et évalue les processus de relations et de communication sur la base d'une conception professionnelle de son métier et intègre ses attitudes, valeurs et normes fondamentales ainsi que la nature particulière de sa proximité dans les relations de soins. B.1.2 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral crée un climat d'estime, de confiance et d'acceptation grâce à son empathie et à sa compréhension approfondie du comportement et des sentiments des patients, ainsi qu'à une communication propice à la relation. Elle veille à assurer un environnement propice à l'évolution et à l'apprentissage.	B.2 Communiquer avec les collaborateurs et au sein d'une équipe interprofessionnelle B.2.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral d'oncologie communique avec ses homologues et les membres d'autres groupes professionnels d'une manière adaptée aux destinataires, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'institution.	B.3 Remplir d'autres tâches de communication B.3.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral défend les intérêts des patients et de leurs personnes de référence de façon étayée, prend leurs droits en considération et participe activement aux processus de décision intraprofessionnels et interprofessionnels en matière d'éthique. B.3.2 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral identifie les situations potentiellement conflictuelles, en analyse les causes et applique des stratégies constructives de règlement des conflits. B.3.3 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral appréhende de façon différenciée les modes de vie individuels dans des situations particulières et des contextes divers et encourage de manière ciblée une culture de respect de la dignité humaine et de l'égalité des chances.		

Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles professionnelles				
	1	2	3	4	5
C Gestion des connaissances	C.1 Approfondir les connaissances dans les soins infirmiers – Bonnes pratiques C.1.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral comprend les interactions professionnelles complexes entre les activités infirmières, détermine les questions pertinentes pour la pratique, analyse et traite les connaissances les plus récentes et collabore à des projets de recherche.	C.2 Assurer son perfectionnement et son développement C.2.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral développe en continu ses compétences professionnelles et s'appuie en la matière sur des expériences étayées et sur des connaissances spécialisées fondées sur des données probantes, issues de tous les domaines professionnels importants. Elle tient compte de l'évolution de la politique de santé			
D Processus d'organisation	D.1 Organiser D.1.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral analyse et évalue les processus sous sa propre responsabilité et les perfectionne en continu dans le sens de sa spécialisation.				
Compétences opérationnelles Phase diagnostique et thérapeutique en cas de pathologie oncologique					
E Processus de soins approfondi	E.1 Procéder à une évaluation approfondie axée sur les symptômes chez les patients ayant une perspective thérapeutique curative E.1.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral observe la compréhension et les réactions des patients et de leurs personnes de référence au diagnostic de cancer en présence d'une perspective thérapeutique curative. E.1.2 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral procède à une évaluation ciblée des symptômes et des effets potentiels ou présents les plus fréquents des cancers ainsi que des effets indésirables des thérapies antitumorales à visée curative. Elle utilise à cette fin des instruments d'évaluation appropriés et validés adaptés à la situation. E.1.3 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral identifie les symptômes qui indiquent une modification de l'état de santé.	E.2 Etablir des diagnostics infirmiers E.2.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral examine la situation individuelle et les capacités spécifiques des patients et de leurs personnes de référence sur la base de l'évaluation clinique systématique afin de favoriser l'auto-efficacité et l'autogestion de façon ciblée et constante et d'offrir un soulagement au moyen de soins infirmiers appropriés.	E.3 Soins de patients en thérapie antitumorale. Planifier et réaliser mettre en œuvre les thérapies antitumorales et évaluer leur déroulement E.3.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral rassure les patients, gagne leur confiance, anticipe les risques et agit de façon appropriée et sûre dans les situations critiques. E.3.2 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral accompagne les patients dans la gestion de modifications thérapeutiques. E.3.3 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral suit les ordonnances de médicaments destinés à la thérapie antitumorale et d'autres médicaments et planifie leur administration. Elle maîtrise les différentes formes et voies d'administration. E.3.4 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral observe les prescriptions légales et celles l'institution de soins. E.3.5 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral maîtrise les interventions infirmières de prophylaxie et de soutien en cas de radiothérapie. E.3.6 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral maîtrise les interventions infirmières de prophylaxie et de soutien avant et après les opérations sur des tumeurs.		

Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles professionnelles 				
	1	2	3	4	5
F Processus de communication, de conseil et d'éducation	F.1 Informer, conseiller et instruire les patients et leurs personnes de référence F.1.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral relève les besoins de conseil et en d'instruction de façon à promouvoir la compétence en santé en lien avec le cancer, l'autogestion et l'auto-efficacité au cours des phases diagnostique et thérapeutique. Elle choisit à cette fin des méthodes adaptées à la situation, aux antécédents bio-psycho-sociaux, aux valeurs spirituelles et aux ressources cognitives et sensorimotrices des patients et de F.1.2 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral comprend les recommandations et les lignes directrices relatives à la gestion des symptômes et des effets indésirables, informe et conseille les patients et leurs personnes de référence sur cette base. F.1.3 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral forme les patients à la prise correcte et autonome de leurs thérapies antitumorales médicamenteuses et de leurs F.1.4 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral conseille et forme les patients à la gestion des conséquences et effets indésirables de leurs thérapies antitumorales et de leurs thérapies de soutien. F.1.5 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral informe les patients sur l'attitude à adopter pendant la thérapie et la détection de complications et contribue ainsi à leur sécurité. F.1.6 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral s'efforce de fournir un conseil fondé sur des données probantes et sur la F.1.7 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral identifie les facteurs d'une non-adhésion des patients (p. ex. en cas de thérapie antitumorale orale) et encourage l'acceptation F.1.8 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral répond aux questions des patients sur les possibilités des thérapies complémentaires et les informe sur les risques, l'utilité et les réactions et interactions possibles avec les thérapies conventionnelles. Elle recommande des spécialistes pertinents.				
G Gestion des connaissances	G.1 Assurer son perfectionnement et son développement G.1.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral met constamment à jour ses connaissances sur les tableaux cliniques oncologiques et leurs schémas thérapeutiques G.1.2 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral connaît les thérapies antitumorales les plus récentes et les plus courantes et en déduit les conséquences et les G.1.3 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral comprend les résultats diagnostiques médicaux et peut envisager les mesures correspondantes.				

Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles professionnelles				
	1	2	3	4	5
H Processus d'organisation	H.1 Diriger dans l'expertise professionnelle				
	<p>H.1.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral garantit la sécurité des patients et du personnel dans l'utilisation de médicaments dangereux pour la santé et de rayons radioactifs.</p>				
Compétences opérationnelles Survie et soins chroniques en cas de pathologie oncologique					
I Processus de communication, de conseil et d'éducation	I.1 Informer, conseiller et instruire les patients et leurs personnes de référence		I.2 Communiquer avec les collaborateurs et au sein d'une équipe multiprofessionnelle		
	<p>I.1.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral fixe les objectifs selon les diagnostics infirmiers et en prenant en considération les objectifs des patients, la nature du cancer, la phase de la maladie et la thérapie. Elle intègre dans ce cadre les concepts de maladie chronique et de survie.</p> <p>I.1.2 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral attire l'attention des patients sur leurs comportements à risque ou nocifs pour la santé et leur indique les possibilités correspondantes de la prévention primaire, secondaire et tertiaire.</p> <p>I.1.3 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral conseille et soutient les patients et leurs personnes de référence dans le recours à des moyens spécifiques en rapport avec leur situation individuelle. Dans ce cadre, elle prend en considération et encourage les capacités d'autogestion, l'auto-efficacité et la compétence des patients et de leurs personnes de référence en matière de santé.</p> <p>I.1.4 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral examine et élabore des stratégies et des moyens favorisant la promotion de la santé ainsi que la qualité de vie et son maintien, en concertation avec les patients et leurs personnes de référence. Elle utilise à cette fin des stratégies et des concepts appropriés.</p> <p>I.1.5 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral identifie les symptômes et les situations complexes comme la fatigue, les altérations de l'image corporelle et de la sexualité, la dépression et le rôle social et conseille les patients et leurs personnes de référence dans la gestion de ces aspects.</p> <p>I.1.6 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral informe les patients sur les possibilités de réadaptation dans les cas d'affections oncologiques.</p> <p>I.1.7 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral discute avec les patients et leurs personnes de référence des conséquences du cancer et de la thérapie sur la définition des rôles et les tâches quotidiennes, les conseille en cas de questions et de stress et les oriente si nécessaire vers des services de consultation spécifiques.</p>		<p>I.2.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral garantit la transmission des informations au sein de l'équipe intraprofessionnelle et multiprofessionnelle, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'institution de soins, supporte les zones de tension et s'engage pour une collaboration constructive.</p> <p>I.2.2 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral utilise les réseaux et les services de soutien de sa région en tant que ressources, favorise la collaboration avec eux et évalue leur adéquation dans la situation individuelle des patients et de leurs personnes de référence.</p>		

Domaines de compétences Opérationnelles	Compétences opérationnelles professionnelles				
	1	2	3	4	5
J Gestion des connaissances	J.1 Contribuer au développement professionnel de l'équipe				
	<p>J.1.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral comprend les interactions professionnelles complexes dans son domaine de spécialité, détermine les questions pertinentes pour la pratique, analyse et traite les connaissances les plus récentes.</p> <p>J.1.2 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral favorise les échanges intraprofessionnels et interprofessionnels dans les manifestations et les organes spécialisés. Elle contribue à un développement orienté vers la stratégie.</p> <p>J.1.3 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral participe à des projets dans le domaine de l'oncologie et favorise le transfert des résultats dans la pratique.</p> <p>J.1.4 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral prend en charge des tâches déléguées dans l'exécution et la documentation d'études cliniques.</p> <p>J.1.5 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral suit l'évolution de sa spécialisation et les offres des organisations oncologiques régionales, nationales et internationales.</p>				
Compétences opérationnelles Phase palliative et phase de fin de vie en oncologie					
K Processus de soins approfondi	K.1 Procéder à une évaluation approfondie axée sur les symptômes chez les patients en oncologie se trouvant dans une phase palliative et de fin de vie				
	<p>K.1.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral observe la compréhension et les réactions des patients et de leurs personnes de référence face au diagnostic de cancer et à la phase palliative de la maladie</p> <p>K.1.2 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral procède à une évaluation ciblée des symptômes et des effets potentiels et présents les plus fréquents des cancers et utilise à cette fin des instruments d'évaluation appropriés et validés, adaptés à la situation.</p> <p>K.1.3 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral identifie les symptômes qui indiquent une péjoration de l'état de santé.</p>				
	K.2 Définir des objectifs et élaborer une planification				
	<p>K.2.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral planifie des offres de soutien et des interventions coordonnées, étayées sur le plan spécialisé et ciblées en concertation avec les patients, leurs personnes de référence et l'équipe multiprofessionnelle et interdisciplinaire en intégrant différentes perspectives.</p>				
	K.3 Réaliser les interventions infirmières				
	<p>K.3.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral maîtrise la gestion des symptômes complexes et identifie les symptômes réfractaires.</p> <p>K.3.2 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral comprend les interactions entre différentes spécialisations, définit les priorités en matière de soins palliatifs et de soins de fin de vie dans les situations complexes et agit en collaboration et en concertation avec les patients, les personnes de référence, les autres personnes de soutien et l'équipe multiprofessionnelle.</p> <p>K.3.3 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral établit des liens avec les autres domaines de spécialisation afin de garantir la continuité des soins infirmiers et de l'accompagnement lors des transferts entre l'intérieur et l'extérieur de l'institution.</p>				
	K.4 Evaluer le processus de soins				
	<p>K.4.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral effectue une réévaluation de la qualité de vie et de la situation globale avec les patients et leurs personnes de référence et suggère les mesures en vue d'une amélioration.</p> <p>K.4.2 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral évalue le processus des soins et présente les informations et les résultats complexes des soins infirmiers.</p> <p>K.4.3 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral évalue la réalisation des objectifs des soins infirmiers et identifie les facteurs ayant concouru à une issue insatisfaisante du traitement.</p>				

Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles professionnelles				
	1	2	3	4	5
L Processus de communication, de conseil et d'éducation	L.1 Informer, conseiller et instruire les patients et leurs personnes de référence L.1.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral informe et conseille les patients et leurs personnes de référence en cas de symptômes pénibles. L.1.2 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral crée un climat d'estime, de confiance et d'acceptation grâce à son empathie et à sa compréhension approfondie du comportement et des sentiments des patients, ainsi qu'à une communication propice à la relation. Elle veille à assurer un environnement propice à l'évolution et à l'apprentissage. L.1.3 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral défend les intérêts des patients et de leurs personnes de référence de façon étayée, prend leurs droits en considération et participe activement aux processus de décision intraprofessionnels et interprofessionnels en matière d'éthique. L.1.4 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral identifie les situations potentiellement conflictuelles, en analyse les causes, élabore des stratégies constructives de règlement des conflits et les met en œuvre. L.1.5 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral appréhende de façon différenciée les modes de vie individuels dans des situations particulières et des contextes divers et favorise de manière ciblée une culture de respect de la dignité humaine et d'égalité des chances. L.1.6 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral d'oncologie assure une collaboration interprofessionnelle avec tous les intervenants dans tous les secteurs de prise en charge des patients afin de garantir la poursuite du traitement et des soins. L.1.7 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral d'oncologie forme les personnes de référence à la réalisation de prestations de soins et d'administration de médicaments.				
M Gestion des connaissances	M.1 Assurer son perfectionnement et son développement M.1.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral met en permanence à jour ses connaissances sur les tableaux cliniques oncologiques et leurs schémas thérapeutiques les plus récents. M.1.2 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral connaît les thérapies antitumorales les plus récentes et les plus courantes et en déduit les conséquences et les effets indésirables. M.1.3 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral comprend les résultats diagnostiques médicaux et peut envisager les mesures correspondantes.				

Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles professionnelles				
	1	2	3	4	5
Compétences opérationnelles Conduite professionnelle dans les soins infirmiers					
N Processus de gestion des connaissances	N.1 Contribuer au développement professionnel de l'équipe				
	<p>N.1.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral transmet des connaissances spécialisées étayées de façon adaptée à ses interlocuteurs et les relie activement avec d'autres domaines de spécialisation de façon interdisciplinaire.</p> <p>N.1.2 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral participe activement à la mise en œuvre des nouvelles découvertes dans son domaine de travail.</p> <p>N.1.3 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral encourage le développement professionnel de ses collaborateurs de façon ciblée et joue le rôle de personne de référence pour les professionnels extérieurs dans toute question relevant de son domaine de spécialité.</p>				
O Processus d'organisation	O.1 Organiser		O.2 Diriger dans l'expertise professionnelle		
	<p>O.1.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral prend les décisions organisationnelles pour fournir les meilleurs soins et le meilleur accompagnement possibles des patients et de leurs personnes de référence en tenant compte des différentes compétences de toutes les catégories professionnelles impliquées dans la prise en charge.</p> <p>O.1.2 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral élabore des méthodes et des concepts pour assurer une organisation efficace et rentable de son domaine de spécialité, du déroulement de son travail et des processus administratifs.</p>		<p>O.2.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral assume la responsabilité des soins infirmiers, de leur qualité et de leur développement dans son unité d'organisation et exerce une fonction de modèle.</p> <p>O.2.2 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral identifie les besoins d'innovation et participe activement à l'élaboration, au déploiement et à l'évaluation de mesures, de normes de qualité, de lignes directrices et de concepts dans son unité d'organisation.</p>		

Annexe 2 : Domaines des compétences opérationnelles, contenus des modules et certificats de modules

A. Domaines des compétences opérationnelles

Les domaines de compétences opérationnelles sont décrits au chiffre 1.22 du règlement d'examen.

B. Contenus des modules et certificats de modules¹

Introduction

Les points forts des modules consacrés aux soins infirmiers en oncologie s'articulent autour des principales phases de la maladie : module 2 « Phase diagnostique et thérapeutique en cas de pathologie oncologique », module 3 « Survie et soins chroniques en cas de pathologie oncologique » et module 4 « Phase palliative et phase de fin de vie en oncologie ». D'une part, cette structure permet aux prestataires d'assurer la cohérence du sens et du contenu dans le plan d'études d'un module et, d'autre part, ces phases de la maladie correspondent à l'évolution typique de nombreux cancers. Les modules sont conçus de façon qu'ils ne doivent pas obligatoirement être accomplis dans l'ordre indiqué ici.

Dans les modules 2 et 4, certaines phases du processus de soins sont approfondies et traitées par rapport aux principales caractéristiques des phases de la maladie : « Evaluation axée sur les symptômes », « Diagnostics infirmiers », « Définition d'objectifs et planification », « Exécution d'interventions infirmières » et « Evaluation du processus de soins ». Le module 3 traite principalement du processus de conseil.

En complément, différents champs thématiques de la spécialisation en oncologie sont répartis uniformément entre les modules en fonction de leur matière principale : « Se former et se développer en permanence », « Diriger dans l'expertise professionnelle », « Communiquer avec les collaborateurs et au sein d'une équipe multiprofessionnelle » et « Contribuer au développement professionnel de l'équipe ».

Dans le souci d'un allègement didactique, la multitude de tableaux cliniques existants est décrite à l'aide d'exemples illustratifs, certaines tumeurs typiques étant dès lors attribuées aux modules qui leur correspondent le mieux :

Module 2 - Phase diagnostique et thérapeutique en cas de pathologie oncologique : tumeurs solides essentiellement traitées dans une perspective curative - carcinome du sein et carcinome du côlon.

Module 3 - Survie et soins chroniques en cas de pathologie oncologique : tumeurs hémato-oncologiques - leucémies, lymphomes, myélome multiple.

Module 4 - Phase palliative et phase de fin de vie en oncologie : tumeurs solides provoquant fréquemment des métastases et conduisant à des interventions palliatives - carcinome bronchique et métastases cérébrales, carcinome prostatique et métastases osseuses.

La formation se base sur le principe fondamental que les analyses et les réflexions, tout comme les décisions relatives aux interventions infirmières prennent en priorité en considération la perspective des personnes atteintes de cancer et reposent sur des théories reconnues et sur des données probantes (transfert entre la théorie et la pratique).

¹ Les contenus des modules sont rédigés à la forme féminine pour en faciliter la lecture. Les experts en soins d'oncologie sont bien évidemment également concernés.

Module 1 Conduite professionnelle dans les soins infirmiers

Contenus du module Conduite professionnelle dans les soins infirmiers

A Domaine de compétences opérationnelles Processus de soins approfondi

A.1 Procéder à une évaluation approfondie axée sur les symptômes

A.1.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral procède à des évaluations systématiques et spécifiques dans des situations complexes et/ou instables à l'aide d'instruments répondant aux critères de qualité scientifiques.

A.1.2 En s'appuyant sur des méthodes fondées sur des données probantes et sur des connaissances spécialisées, l'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral analyse et évalue des situations de patients complexes et/ou instables dans leur diversité et leur variabilité.

A.1.3 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral analyse et évalue les stratégies de prévention et de gestion mises en place par les patients et leurs personnes de référence à la lumière de critères étayés et en tire des conséquences en tenant compte de leur situation individuelle.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Entretien d'anamnèse ■ Examen clinique ■ Instruments répondant aux critères de qualité scientifiques ■ Critères d'appréciation de nouveaux développements et instruments d'évaluation ■ Critères d'appréciation de stratégies de prévention et de gestion
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Analyse et évalue le caractère correct de la procédure dans différentes évaluations ■ Etablit un panorama complet de l'évolution de la situation des patients au point de vue du contexte de vie, du suivi et de la maladie en intégrant les patients et leurs personnes de référence ■ Respecte les limites et les possibilités des patients et de leurs personnes de référence ■ Identifie les facteurs d'influence de tous les intervenants
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées et reconnaît leurs ressources et leurs difficultés ■ A conscience de l'importance et du rôle des personnes de référence des patients ■ S'efforce de comprendre les personnes et les situations en profondeur (empathie)

A.2 Etablir des diagnostics infirmiers

A.2.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral d'oncologie analyse, interprète et évalue les données recueillies en collaboration avec les patients et leurs personnes de référence dans des situations complexes et/ou instables et établit un diagnostic infirmier.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Principes et utilisation de classifications (taxonomies) concernant les diagnostics, les diagnostics infirmiers, les interventions et les résultats ■ Etapes et principes du processus diagnostique (« Clinical Reasoning », « Clinical Judgement ») ■ Réflexion critique (« Critical Thinking ») dans la pratique fondée sur des données probantes
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Analyse et évalue les données recueillies et prend les décisions cliniques pertinentes ■ Respecte les limites et les possibilités des patients et de leurs personnes de référence
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées ainsi que leurs ressources et leurs difficultés ■ Fait preuve d'attention et de tact dans les relations avec les personnes et dans la prise de décisions

A.3 Définir des objectifs et élaborer une planification	
A.3.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral élabore des propositions de soutien, des plans thérapeutiques et des interventions coordonnés, étayés sur le plan spécialisé et ciblés, en concertation avec les patients, leurs personnes de référence et l'équipe interprofessionnelle et interdisciplinaire en intégrant différentes perspectives.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Importance et conséquences des droits et obligations des patients ainsi que du droit en matière de protection de l'enfant et de l'adulte ■ Compétence en matière de santé et autogestion ■ Méthodes d'aide à l'autogestion ■ Advocacy ■ Gestion des processus
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assume la gestion des cas dans son unité d'organisation ■ Intègre la volonté, les objectifs, les directives anticipées et les ressources des patients dans la planification ■ Fixe, en concertation avec les patients et leur entourage, des objectifs de soins réalisables et vérifiables ■ Intègre les facteurs d'influence de tous les intervenants
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées ainsi que leurs ressources et leurs difficultés ■ S'efforce de comprendre les personnes et les situations en profondeur (empathie) ■ Veille au respect des droits et de l'autodétermination des patients (autonomie) ■ Respecte les limites et les possibilités des patients et de leurs personnes de référence

A.4 Réaliser les interventions infirmières	
A.4.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral choisit des interventions de soins appropriées à la lumière de différentes sources d'informations, lignes directrices et/ou normes et répond de leur bonne exécution.	
A.4.2 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral dirige et coordonne la collaboration interprofessionnelle et interdisciplinaire au sein d'une équipe d'experts, même au-delà des limites de son domaine de travail.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Possibilités de recherche, évaluation et mise en œuvre d'interventions adéquates et adaptées.
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Choisit des interventions infirmières appropriées et répond de la qualité de leur exécution ■ Dirige et coordonne la collaboration intraprofessionnelle et interprofessionnelle, même au-delà des limites de son domaine de travail ■ Identifie les facteurs d'influence de tous les intervenants
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées et reconnaît leurs ressources et leurs difficultés ■ Veille au respect des droits et de l'autodétermination des patients (autonomie) ■ S'efforce de comprendre les personnes et les situations en profondeur (empathie)

A.5 Evaluer le processus de soins	
A.5.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral documente les soins de façon compréhensible, analyse et évalue le processus de soins (fixation des objectifs, exécution, efficacité, économie, qualité et sécurité des interventions) de façon systématique sur la base de critères spécifiques et le développe sous sa propre responsabilité et conformément à sa spécialisation.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Processus de soins global et approfondi ■ Principes de la bonne documentation du processus de soins ■ Systématique et critères de vérification et d'évaluation du processus de soins
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Met en œuvre le processus de soins dans son intégralité et en répond dans le contexte intraprofessionnel et interprofessionnel

	<ul style="list-style-type: none"> ■ Tient une documentation exhaustive et exacte du processus de soins et de l'état de santé des patients en appliquant les prescriptions et en utilisant les systèmes de l'organisation ■ Identifie et prend en considération les facteurs d'influence, les possibilités et les limites des intervenants ■ Analyse les causes de tout manquement dans la réalisation des objectifs ■ Conseille l'équipe intraprofessionnelle
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ S'efforce de comprendre les personnes et les situations en profondeur (empathie) ■ Est disposée à changer elle-même et à changer les situations professionnelles sur la base de résultats d'évaluations

B Domaine de compétences opérationnelles Processus de communication, de conseil et d'éducation

B.1 Informer, conseiller et instruire les patients et leurs personnes de référence

B.1.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral analyse, pilote et évalue les processus de relations et de communication sur la base d'une conception professionnelle de son métier et intègre ses attitudes, valeurs et normes fondamentales ainsi que la nature particulière de sa proximité dans les relations de soins.

B.1.2 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral crée un climat d'estime, de confiance et d'acceptation grâce à son empathie et à sa compréhension approfondie du comportement et des sentiments des patients, ainsi qu'à une communication propice à la relation. Elle veille à assurer un environnement propice à l'évolution et à l'apprentissage.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Importance et adéquation des modèles de communication et de conseil et de leurs méthodes et procédures ■ Importance et formes de communication et d'établissement des relations dans un contexte transculturel et interculturel ■ Avantages et limites de la métacommunication ■ Diversité des rôles et des relations dans une cellule familiale ■ Education des patients et de leurs personnes de référence. ■ Différences et points communs entre les concepts d'information, d'instruction et de conseil
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Applique les concepts et les théories de l'établissement professionnel des relations et une gamme correspondante de stratégies de communication ■ Est capable de mener un entretien de façon systématique en s'appuyant sur les théories et méthodes pertinentes ■ Oriente son action sur les besoins des patients et de leurs personnes de référence ■ Crée un environnement propice à l'apprentissage ■ Fait la différence entre attitude professionnelle et attitude personnelle
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des patients et de leurs personnes de référence ■ Respecte l'importance des rituels ■ Se montre valorisante et orientée ressources ■ Est disposée à apprendre et à enseigner

B.2 Communiquer avec les collaborateurs et au sein d'une équipe interprofessionnelle

B.2.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral d'oncologie communique avec ses homologues et les membres d'autres groupes professionnels d'une manière adaptée aux destinataires, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'institution.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Techniques d'animation ■ Modèles de gestion des relations
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dégage une image de professionnalisme ■ Anime les processus de groupes et les discussions concrètes dans un esprit participatif

	<ul style="list-style-type: none"> ■ Lance et dirige les discussions de façon structurée, ciblée et adaptée aux destinataires ■ Argumente et négocie avec professionnalisme
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Est valorisante ■ A conscience de ses responsabilités ■ Est ouverte aux nouveautés

B.3 Remplir d'autres tâches de communication

B.3.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral défend les intérêts des patients et de leurs personnes de référence de façon étayée, prend leurs droits en considération et participe activement aux processus de décision intraprofessionnels et interprofessionnels en matière d'éthique.

B.3.2 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral identifie les situations potentiellement conflictuelles, en analyse les causes et applique des stratégies constructives de règlement des conflits.

B.3.3 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral appréhende de façon différenciée les modes de vie individuels dans des situations particulières et des contextes divers et encourage de manière ciblée une culture de respect de la dignité humaine et de l'égalité des chances.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Modes de vie divers et égalité des chances ■ Connaissances étendues des mécanismes de conflit ■ Connaissances approfondies de la gestion de l'agressivité ■ Processus décisionnels en matière d'éthique
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Transmet le savoir actuel de façon adaptée aux interlocuteurs ■ Favorise les débats éthiques, y contribue et s'y implique ■ Favorise la compréhension et les connaissances dans la prise de décisions ■ Approfondit et enrichit la signification de la communication et des interactions ■ Identifie les sources potentielles de conflit et applique des mesures d'apaisement
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte les personnes de cultures étrangères, leurs schémas de pensée et leurs opinions ■ Est disposée à mener une réflexion ■ A de la considération pour la volonté des patients

C Domaine de compétences opérationnelles Gestion des connaissances

C.1 Approfondir les connaissances dans les soins infirmiers – Bonnes pratiques

C.1.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral comprend les interactions professionnelles complexes entre les activités infirmières, détermine les questions pertinentes pour la pratique, analyse et traite les connaissances les plus récentes et collabore à des projets de recherche.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Recherches dans la littérature spécialisée ■ Dernières connaissances à titre de critère de choix ■ Niveau d'évidence ■ Méthodes et instruments d'évaluation
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Vérifie que les connaissances appliquées dans la pratique sont à jour et conformes aux sources d'informations ■ Identifie les questionnements et les évolutions nécessaires dans la pratique ■ Participe à des projets de recherche ■ Acquiert des connaissances basées sur des données probantes à partir de sources diversifiées et les traite de manière systématique ■ Adapte les interventions infirmières sur la base des connaissances les plus récentes, des préférences des patients et de l'expérience clinique
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Est disposée à remettre les habitudes en question ■ Fait preuve de curiosité, de motivation et d'ouverture aux nouveautés ■ Démonstre son engagement

C.2 Assurer son perfectionnement et son développement	
C.2.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral développe en continu ses compétences professionnelles et s'appuie en la matière sur des expériences étayées et sur des connaissances spécialisées fondées sur des données probantes, issues de tous les domaines professionnels importants. Elle tient compte de l'évolution de la politique de santé publique.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sources de connaissances spécialisées et politique de santé publique ■ Evolution et tendances de la politique de santé publique ■ Organes compétents en matière de santé publique ■ Stratégies de perfectionnement personnel ■ Méthodes et instruments d'évaluation de ses propres compétences professionnelles
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Identifie ses propres besoins de formation continue ■ Développe son portfolio ■ Mène une réflexion critique sur soi-même et sur sa propre pratique ■ Suit de façon régulière et ciblée l'actualité de sa spécialisation et de la politique de santé publique
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Est disposée à se perfectionner en permanence ■ Fait preuve de curiosité, de motivation et d'ouverture aux nouveautés ■ Démonstre son engagement ■ Est disposée à mener une réflexion sur soi-même

D Domaine de compétences opérationnelles Processus d'organisation

D.1 Organiser	
D.1.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral analyse et évalue les processus sous sa propre responsabilité et les perfectionne en continu dans le sens de sa spécialisation.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Contenus et compétences des différentes professions du système de prise en charge ■ Interfaces de la collaboration et leur gestion ciblée dans différents domaines de travail, au sein d'une équipe interprofessionnelle, dans différents systèmes de prise en charge et avec les acteurs concernés
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Relie la théorie et la pratique
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intègre les ressources économiques et écologiques de façon consciente dans son action ■ Assume une fonction de modèle ■ Est disposée à se perfectionner

Certificat de module Conduite professionnelle dans les soins infirmiers

Conditions d'admission au module	Apporter la preuve que les compétences opérationnelles peuvent être appliquées en pratique avec un accompagnement pendant la fréquentation du module. Les prestataires de modules sont tenus d'exiger cette preuve avant d'admettre les candidates et les candidats au module.
Certificat de module / Examen de module	<ul style="list-style-type: none"> ■ Partie A : portfolio personnel de la candidate ou du candidat, qui montre en particulier : <ul style="list-style-type: none"> - le parcours professionnel de la candidate/du candidat ; - les motivations à suivre les cours de préparation concernés ; - les objectifs à atteindre par le biais des cours de préparation - le prestataire de formation fixe les éléments obligatoires. ■ Partie B : documentation écrite des principales observations réalisées dans le cadre du transfert dans la pratique des compétences dans les champs thématiques processus de soins, éducation des patients, conseil et bonnes pratiques. Volume : 5-7 pages. ■ Partie C : entretien professionnel de 20 minutes sur la documentation conformément à la partie B, comprenant le transfert dans la pratique et une réflexion sur deux des quatre champs thématiques traités. <p>Au début du module, le prestataire de formation donne aux candidates et candidats une information écrite sur la préparation, la structure, le déroulement et l'évaluation du certificat de module.</p>
Durée du module	<ul style="list-style-type: none"> ■ Durée indicative : 200 heures d'étude
Durée de validité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le certificat de module a une durée de validité de cinq ans.

Module 2 Phase diagnostique et thérapeutique en cas de pathologie oncologique

Contenus du module Phase diagnostique et thérapeutique en cas de pathologie oncologique

E Domaine de compétences opérationnelles Processus de soins approfondi

E.1 Procéder à une évaluation approfondie axée sur les symptômes chez les patients ayant une perspective thérapeutique curative

E.1.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral observe la compréhension et les réactions des patients et de leurs personnes de référence au diagnostic de cancer en présence d'une perspective thérapeutique curative.

E.1.2 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral procède à une évaluation ciblée des symptômes et des effets potentiels ou présents les plus fréquents des cancers ainsi que des effets indésirables des thérapies antitumorales à visée curative. Elle utilise à cette fin des instruments d'évaluation appropriés et validés adaptés à la situation.

E.1.3 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral identifie les symptômes qui indiquent une modification de l'état de santé.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Connaissances à jour et valides de l'évaluation propre à l'oncologie ■ Connaissances spécialisées étayées permettant d'apprécier les situations complexes et/ou instables et d'envisager les conséquences possibles ■ Réactions psychologiques et attitudes en cas de maladies potentiellement fatales ■ Instruments valides d'évaluation propres à l'oncologie axés sur les symptômes et les risques et communication /application pertinente. ■ Examen corporel spécifique aux symptômes
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Utilise les instruments d'évaluation appropriés dans toutes les phases de la maladie et du traitement en fonction de la situation individuelle des patients ■ Examine l'utilité et la possibilité de mise en œuvre de nouveaux développements et instruments dans sa pratique et les introduit ■ Analyse la compréhension et les réactions psychologiques des patients et de leurs personnes de référence à la maladie, au traitement et au pronostic, ainsi qu'aux conséquences possibles sur le mode de vie ■ Identifie avec systématique les phénomènes et les jalons importants de situations complexes et/ou instables au moyen d'observations, d'interrogations et d'exams corporels ciblés ■ Comprend les rapports médicaux et non médicaux (p. ex. classification des tumeurs et valeurs de laboratoire)
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées ainsi que leurs ressources et leurs difficultés ■ A conscience de l'importance et du rôle des personnes de référence des patients ■ S'efforce de comprendre les personnes et les situations en profondeur (empathie)

E.2 Etablir des diagnostics infirmiers

E.2.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral examine la situation individuelle et les capacités spécifiques des patients et de leurs personnes de référence sur la base de l'évaluation clinique systématique afin de favoriser l'auto-efficacité et l'autogestion de façon ciblée et constante et d'offrir un soulagement au moyen de soins infirmiers appropriés.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Effets de la maladie et du traitement sur la vie quotidienne en considérant les aspects psychologiques, sociaux et spirituels ainsi que la qualité de vie des patients et de leurs personnes de référence ■ Systèmes de classification des problèmes infirmiers ■ Mesures préventives destinées à maintenir la qualité de vie compte tenu des effets de la maladie et du traitement, soutien et promotion de la qualité de vie ■ Avantages et inconvénients de différentes stratégies de gestion et leurs conséquences possibles
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Etablit des diagnostics infirmiers axés sur les problèmes ■ Hiérarchise les diagnostics infirmiers établis avec les patients et leur entourage ■ Utilise les systèmes de classification propres à son institution de soins de façon ciblée
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées et reconnaît leurs ressources et leurs difficultés ■ Fait preuve d'attention et de tact dans les relations avec les personnes et dans la prise de décisions

E.3 Soins de patients en thérapie antitumorale

Planifier et réaliser mettre en œuvre les thérapies antitumorales et évaluer leur déroulement

E.3.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral rassure les patients, gagne leur confiance, anticipe les risques et agit de façon appropriée et sûre dans les situations critiques.

E.3.2 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral accompagne les patients dans la gestion de modifications thérapeutiques.

E.3.3 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral suit les ordonnances de médicaments destinés à la thérapie antitumorale et d'autres médicaments et planifie leur administration. Elle maîtrise les différentes formes et voies d'administration.

E.3.4 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral observe les prescriptions légales et celles l'institution de soins.

E.3.5 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral maîtrise les interventions infirmières de prophylaxie et de soutien en cas de radiothérapie.

E.3.6 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral maîtrise les interventions infirmières de prophylaxie et de soutien avant et après les opérations sur des tumeurs.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prise de décision en oncologie clinique au sein d'une équipe multiprofessionnelle et avec les patients et les personnes de référence, ainsi que bases pour les décisions thérapeutiques et rôle du « tumorboard » (forum interdisciplinaire) ■ Connaissances spécialisées à jour sur les interventions infirmières fondées sur des données probantes, leur exécution, leurs possibilités et leurs limites ■ Biologie tumorale, épidémiologie, étiologie ■ Tableaux cliniques oncologiques et leurs traitements (médication, chirurgie et radiothérapie) ■ Interventions infirmières et médicales intégrées (complémentaires) ■ Effets indésirables et incidents aigus en cas d'administration de thérapies antitumorales médicamenteuses et leur gestion ■ Formes, voies et modalités d'administration de thérapies antitumorales médicamenteuses et d'autres thérapies médicamenteuses ■ Connaissances pharmacologiques étendues sur les différentes thérapies antitumorales ■ Interactions entre les thérapies antitumorales médicamenteuses, les thérapies de soutien et les autres médicaments usuels en oncologie ■ Lignes directrices relatives à la gestion des symptômes ■ Lignes directrices relatives à la gestion des effets indésirables ■ Situations d'urgence en oncologie
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assure une gestion des symptômes adaptée à la situation et la supervise ■ Apporte aux patients un sentiment de sécurité, de confiance et de fiabilité et les aide à trouver leur orientation (caring)

	<ul style="list-style-type: none"> ■ Garantit la sécurité des patients (administration correcte de la thérapie) et du personnel (protection de la santé) ■ Conseille l'équipe intraprofessionnelle dans la réalisation de thérapies antitumorales ■ Réalise les thérapies antitumorales médicamenteuses de façon sûre et les supervise ■ Met en œuvre chez les patients les mesures de soins infirmiers ciblées et fondées sur des données probantes avant et après une radiothérapie ■ Soigne les patients avant et après une thérapie antitumorale chirurgicale ■ Analyse les possibilités et les limites de son domaine de travail (soins ambulatoires, hospitalières et au domicile)
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées et reconnaît leurs ressources et leurs difficultés ■ Veille au respect des droits et de l'autodétermination des patients ■ Reconnaît l'état de vulnérabilité potentielle des patients et de leurs personnes de référence ■ Accepte les décisions des patients, qu'elles lui paraissent rationnelles ou non

F Domaine de compétences opérationnelles Processus de communication, de conseil et d'éducation

F.1 Informer, conseiller et instruire les patients et leurs personnes de référence

F.1.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral relève les besoins de conseil et en d'instruction de façon à promouvoir la compétence en santé en lien avec le cancer, l'autogestion et l'auto-efficacité au cours des phases diagnostique et thérapeutique. Elle choisit à cette fin des méthodes adaptées à la situation, aux antécédents bio-psycho-sociaux, aux valeurs spirituelles et aux ressources cognitives et sensorimotrices des patients et de leurs personnes de référence.

F.1.2 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral comprend les recommandations et les lignes directrices relatives à la gestion des symptômes et des effets indésirables, informe et conseille les patients et leurs personnes de référence sur cette base.

F.1.3 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral forme les patients à la prise correcte et autonome de leurs thérapies antitumorales médicamenteuses et de leurs thérapies de soutien.

F.1.4 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral conseille et forme les patients à la gestion des conséquences et effets indésirables de leurs thérapies antitumorales et de leurs thérapies de soutien.

F.1.5 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral informe les patients sur l'attitude à adopter pendant la thérapie et la détection de complications et contribue ainsi à leur sécurité.

F.1.6 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral s'efforce de fournir un conseil fondé sur des données probantes et sur la réflexion.

F.1.7 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral identifie les facteurs d'une non-adhésion des patients (p. ex. en cas de thérapie antitumorale orale) et encourage l'acceptation du traitement.

F.1.8 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral répond aux questions des patients sur les possibilités des thérapies complémentaires et les informe sur les risques, l'utilité et les réactions et interactions possibles avec les thérapies conventionnelles. Elle recommande des spécialistes pertinents.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Offres de soutien et de traitement propres à l'oncologie ■ Ressenti de la maladie et stratégies de gestion ■ Gestion d'une image corporelle altérée ■ Recommandations et lignes directrices relatives à la gestion des effets indésirables et des symptômes ■ Adhésion/non-adhésion, en particulier en cas de thérapies antitumorales ■ Autogestion des patients et des personnes de référence dans le cadre des thérapies antitumorales, des thérapies de soutien et des effets indésirables ■ Prévention et gestion des nausées/vomissements et de l'alopécie en cas de thérapie médicamenteuse ■ Prévention et gestion des problèmes de peau et de muqueuses en cas de radiothérapie et de thérapie antitumorale médicamenteuse
---------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> ■ Connaissances factuelles sur les médecines complémentaires et alternatives ■ Processus décisionnel des patients et de leurs personnes de référence
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conseille et soutient les patients et leurs personnes de référence dans la mise en œuvre des mesures et l'utilisation d'outils spécifiques en rapport avec leur situation individuelle ■ Examine et met en place des solutions d'aide appropriées avec les patients et leurs personnes de référence (prévention, soutien à la qualité de vie et promotion de la santé) ■ Comprend et conseille les patients et leurs personnes de référence dans le ressenti et l'approche de la maladie et des thérapies en impliquant l'équipe interdisciplinaire et les services de consultation spécialisés ■ Favorise l'autogestion, la compétence en matière de santé et la responsabilisation de façon ciblée chez différents interlocuteurs ■ Informe et conseille les patients et leurs personnes de référence sur la gestion des effets indésirables et des symptômes sur la base des recommandations et des lignes directrices nationales et internationales ■ Conseille les patients sur les conséquences et les effets indésirables des thérapies antitumorales ■ Identifie les facteurs de non-adhésion des patients (p. ex. en cas de thérapie antitumorale orale). Encourage leur adhésion ■ Comble les besoins de connaissances sur les médecines complémentaires et établit le lien avec les spécialistes requis
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des patients et de leurs personnes de référence ■ Respecte l'importance des rituels ■ Se montre valorisante et orientée ressources ■ Est disposée à apprendre et à enseigner

G Domaine de compétences opérationnelles Gestion des connaissances	
G.1 Assurer son perfectionnement et son développement	
G.1.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral met constamment à jour ses connaissances sur les tableaux cliniques oncologiques et leurs schémas thérapeutiques les plus récents.	
G.1.2 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral connaît les thérapies antitumorales les plus récentes et les plus courantes et en déduit les conséquences et les effets indésirables.	
G.1.3 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral comprend les résultats diagnostiques médicaux et peut envisager les mesures correspondantes.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Tableaux cliniques oncologiques : diagnostic, symptômes, évolution et traitement et leurs effets indésirables d'après les exemples du carcinome du sein et du carcinome du côlon ■ Génétique ■ Organisations régionales (p. ex. ligues cantonales contre le cancer, équipes mobiles, SEOP, centre de soins palliatifs, service de soins palliatifs) ■ Organisations nationales (p. ex. Ligue suisse contre le cancer, SAKK, SOS, SSOM, SSPO, palliative.ch) ■ Organisations internationales (p. ex. MASCC, ONS, EONS) ■ Histoire et évolution de l'oncologie et des soins infirmiers oncologiques
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Se tient au courant de l'évolution dans le domaine de l'oncologie ■ Identifie les relations entre symptômes subjectifs et symptômes objectifs des tableaux cliniques et des thérapies d'après les exemples du carcinome du sein et du carcinome du côlon
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Est disposée à se perfectionner en permanence ■ Fait preuve de curiosité, de motivation et d'ouverture aux nouveautés ■ Démonstre son engagement ■ Est disposée à mener une réflexion sur soi-même

H Domaine de compétences opérationnelles Processus d'organisation	
H.1 Diriger dans l'expertise professionnelle	
H.1.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral garantit la sécurité des patients et du personnel dans l'utilisation de médicaments dangereux pour la santé et de rayons radioactifs.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sécurité au travail et protection de la santé dans l'utilisation de cytostatiques, d'autres médicaments dangereux pour la santé et de matériel radioactif ainsi que lors de l'exposition aux rayonnements ■ Autogestion des difficultés dans le cadre du travail et attention portée à l'équipe ■ Prévention, détection précoce et mesures relatives à la mise en péril de la santé physique et psychique
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assume ses responsabilités professionnelles et dirige les processus spécialisés de façon autonome ■ Évalue et élabore des mesures et des stratégies, ainsi que leur application dans son unité d'organisation, y compris dans des situations particulières difficiles, supervise et conseille l'équipe ■ Reconnaît les conflits et les facteurs de stress à un stade précoce et adopte les mesures appropriées ■ Accepte les différences dans les valeurs et exerce une fonction de médiation entre les parties ■ Respecte les voies décisionnelles ■ Met en œuvre les mesures requises pour la sécurité au travail et la protection de la santé et recherche constamment l'amélioration ■ Maîtrise la sécurité au travail et la protection de la santé dans l'utilisation de cytostatiques et d'autres médicaments dangereux pour la santé ■ Intègre efficacement des stratégies pour la gestion de son propre stress ■ Reconnaît toute mise en péril de sa santé physique et psychique et de celle de ses collaborateurs et fait intervenir ses supérieurs hiérarchiques. Active la gestion de la santé
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Est authentique ■ Est disposée à remettre les habitudes en question ■ Fait preuve de curiosité, de motivation et d'ouverture aux nouveautés ■ Démonstre son engagement ■ A conscience de son rôle dans la transmission d'un sentiment de sécurité et d'orientation pour les patients, leurs personnes de référence et l'équipe ■ A de l'attention pour soi-même et pour les autres

Certificat de module Phase diagnostique et thérapeutique en cas de pathologie oncologique

Conditions d'admission au module	<p>Apporter la preuve que les compétences opérationnelles peuvent être appliquées en pratique avec un accompagnement pendant la fréquentation du module. Les prestataires de modules sont tenus d'exiger cette preuve avant d'admettre les candidates et les candidats au module.</p> <p>Preuve de l'acquisition des connaissances du module « Conduite professionnelle dans les soins infirmiers »</p>
Certificat de module / Examen de module	<p>Partie A : Attestation de pratique sur la base d'une présentation de cas orale de 20-30 minutes inspirée de la théorie concernant l'évaluation approfondie axée sur les symptômes et la thérapie antitumorale médicamenteuse</p> <p>Partie B : Examen écrit de 60 minutes (questions à choix multiples ou basées sur une étude de cas) sur les connaissances et les points forts du module.</p> <p>Les deux parties de l'examen doivent avoir la même pondération.</p> <p>Au début du module, le prestataire de formation donne aux candidates et candidats une information écrite sur la préparation, la structure, le déroulement et l'évaluation du certificat de module.</p>
Durée du module	Durée indicative : 250 heures d'étude
Durée de validité	Le certificat de module a une durée de validité de cinq ans.

Module 3 Survie et soins chroniques en cas de pathologie oncologique

Contenus du module Survie et soins chroniques en cas de pathologie oncologique

La maîtrise du processus de soins est réputée acquise et des connaissances et aptitudes étendues en matière de communication, de conseil et d'éducation constituent un préalable indispensable. Ce module introduit des compléments spécifiques au processus général de soins.

I Domaine de compétences opérationnelles Processus de communication, de conseil et d'éducation

I.1 Informer, conseiller et instruire les patients et leurs personnes de référence

I.1.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral fixe les objectifs selon les diagnostics infirmiers et en prenant en considération les objectifs des patients, la nature du cancer, la phase de la maladie et la thérapie. Elle intègre dans ce cadre les concepts de maladie chronique et de survie.

I.1.2 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral attire l'attention des patients sur leurs comportements à risque ou nocifs pour la santé et leur indique les possibilités correspondantes de la prévention primaire, secondaire et tertiaire.

I.1.3 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral conseille et soutient les patients et leurs personnes de référence dans le recours à des moyens spécifiques en rapport avec leur situation individuelle. Dans ce cadre, elle prend en considération et encourage les capacités d'autogestion, l'auto-efficacité et la compétence des patients et de leurs personnes de référence en matière de santé.

I.1.4 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral examine et élabore des stratégies et des moyens favorisant la promotion de la santé ainsi que la qualité de vie et son maintien, en concertation avec les patients et leurs personnes de référence. Elle utilise à cette fin des stratégies et des concepts appropriés.

I.1.5 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral identifie les symptômes et les situations complexes comme la fatigue, les altérations de l'image corporelle et de la sexualité, la dépression et le rôle social et conseille les patients et leurs personnes de référence dans la gestion de ces aspects.

I.1.6 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral informe les patients sur les possibilités de réadaptation dans les cas d'affections oncologiques.

I.1.7 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral discute avec les patients et leurs personnes de référence des conséquences du cancer et de la thérapie sur la définition des rôles et les tâches quotidiennes, les conseille en cas de questions et de stress et les oriente si nécessaire vers des services de consultation spécifiques.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prévention primaire, secondaire et tertiaire ■ Promotion de la santé selon les exemples de l'alimentation et de programmes d'arrêt du tabagisme ■ Concept de la maladie chronique ■ Réadaptation oncologique ■ Survie et soins chroniques ■ Compétence en matière de santé – gestion des informations relatives à la santé et aux thérapies ainsi que des seconds avis ■ Tableaux cliniques hémato-oncologiques et leurs thérapies (leucémies, lymphomes, myélome multiple) ■ Interventions concernant les maladies, les thérapies, les complications potentielles et les effets indésirables ■ Autogestion et auto-efficacité ■ Tâches et rôle dans le suivi du traitement, la survie et les soins chroniques ■ Prévention et gestion de la neutropénie fébrile, de la fatigue et des infections ■ Conséquences à long terme de la maladie et de la thérapie selon les exemples de la fertilité, de la sexualité, des altérations de l'image corporelle, de la dépression et des troubles alimentaires ■ Séquelles après une thérapie antitumorale
---------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réinsertion dans le monde professionnel ■ Offres de conseil
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comprend le cancer comme une maladie chronique ■ Prend en considération les capacités d'autogestion, l'auto-efficacité et la compétence en matière de santé des patients et de leurs personnes de référence et les encourage de façon ciblée en tenant compte de la situation du moment ■ Reconnaît et analyse les facteurs de risque à long terme et les conséquences de maladies ainsi que les complications et les effets indésirables des thérapies, comme la reprise tardive du travail, la fatigue inhabituelle et les conséquences négatives sur la vie sociale ■ Discute avec les patients des conséquences possibles à court et à long terme ■ Collabore à un stade précoce et de façon ciblée avec les réseaux proches du domicile et les services spécifiques disponibles pour les personnes nécessitant une aide et des conseils à plus long terme
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées ainsi que leurs ressources et leurs difficultés ■ Veille au respect des droits et de l'autodétermination des patients ■ S'efforce de comprendre les personnes et les situations en profondeur (empathie) ■ Témoigne de l'attention aux autres ■ Respecte les limites et les possibilités des patients et de leurs personnes de référence

I.2 Communiquer avec les collaborateurs et au sein d'une équipe multiprofessionnelle	
I.2.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral garantit la transmission des informations au sein de l'équipe intraprofessionnelle et multiprofessionnelle, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'institution de soins, supporte les zones de tension et s'engage pour une collaboration constructive.	
I.2.2 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral utilise les réseaux et les services de soutien de sa région en tant que ressources, favorise la collaboration avec eux et évalue leur adéquation dans la situation individuelle des patients et de leurs personnes de référence.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Communication dans une équipe multiprofessionnelle ■ Collaboration intraprofessionnelle et interprofessionnelle
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Représente les soins infirmiers dans une équipe multiprofessionnelle et collabore en partenariat avec tous les intervenants ■ Communique et présente des informations complexes de façon succincte, claire et adaptée aux destinataires et promeut la qualité des soins infirmiers et de l'accompagnement au moment de l'arrivée dans l'institution de soins et lors du départ ■ Contribue à une bonne collaboration intraprofessionnelle et interprofessionnelle ■ Contribue à une bonne collaboration avec les réseaux et les services de consultation extérieurs au milieu hospitalier
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Est valorisante ■ A conscience de ses responsabilités ■ Est ouverte aux nouveautés ■ Témoigne de l'attention aux autres

J Domaine de compétences opérationnelles Gestion des connaissances	
J.1 Contribuer au développement professionnel de l'équipe	
J.1.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral comprend les interactions professionnelles complexes dans son domaine de spécialité, détermine les questions pertinentes pour la pratique, analyse et traite les connaissances les plus récentes.	
J.1.2 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral favorise les échanges intraprofessionnels et interprofessionnels dans les manifestations et les organes spécialisés. Elle contribue à un développement orienté vers la stratégie.	
J.1.3 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral participe à des projets dans le domaine de l'oncologie et favorise le transfert des résultats dans la pratique.	
J.1.4 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral prend en charge des tâches déléguées dans l'exécution et la documentation d'études cliniques.	
J.1.5 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral suit l'évolution de sa spécialisation et les offres des organisations oncologiques régionales, nationales et internationales.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Recherche clinique ■ Notions élémentaires de la réalisation d'études cliniques / protocoles d'études et de leur documentation ■ Rôle et tâches de la Study Nurse
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Contribue au développement professionnel et participe activement à un déploiement des nouvelles connaissances adapté à la situation ■ Collabore à l'accompagnement des patients participant à des études et veille à l'exécution correcte des prescriptions et à la tenue de la documentation
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Est disposée à se perfectionner en permanence ■ Fait preuve de curiosité, de motivation et d'ouverture aux nouveautés ■ Démonstre son engagement ■ Est disposée à mener une réflexion ■ Fait preuve d'une culture professionnelle ■ Témoigne de l'attention aux autres ■ Fait preuve d'empathie, de coopération et de solidarité

Certificat de module Survie et soins chroniques en cas de pathologie oncologique

Conditions d'admission au module	Apporter la preuve que les compétences opérationnelles peuvent être appliquées en pratique avec un accompagnement pendant la fréquentation du module. Les prestataires de modules sont tenus d'exiger cette preuve avant d'admettre les candidates et les candidats au module. Preuve de l'acquisition des connaissances du module « Conduite professionnelle dans les soins infirmiers »
Certificat de module / Examen de module	Présentation orale (de 20-30 minutes) d'une situation de patient abordant les thèmes de la survie et des soins chroniques avec un accent sur l'éducation du patient et la communication interprofessionnelle Au début du module, le prestataire de formation donne aux candidates et candidats une information écrite sur la préparation, la structure, le déroulement et l'évaluation du certificat de module.
Durée du module	Durée indicative : 150 heures d'étude
Durée de validité	Le certificat de module a une durée de validité de cinq ans.

Module 4 Phase palliative et phase de fin de vie en oncologie

Contenus du module Phase palliative et phase de fin de vie en oncologie

La maîtrise du processus de soins est réputée acquise et des connaissances et aptitudes étendues en matière de communication, de conseil et d'éducation constituent un préalable indispensable. Ce module introduit des compléments spécifiques au processus général de soins.

K Domaine de compétences opérationnelles Processus de soins approfondi

K.1 Procéder à une évaluation approfondie axée sur les symptômes chez les patients en oncologie se trouvant dans une phase palliative et de fin de vie

K.1.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral observe la compréhension et les réactions des patients et de leurs personnes de référence face au diagnostic de cancer et à la phase palliative de la maladie

K.1.2 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral procède à une évaluation ciblée des symptômes et des effets potentiels et présents les plus fréquents des cancers et utilise à cette fin des instruments d'évaluation appropriés et validés, adaptés à la situation.

K.1.3 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral identifie les symptômes qui indiquent une péjoration de l'état de santé.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Connaissances spécialisées étayées permettant d'apprécier les situations complexes et en aggravation et d'envisager les conséquences possibles. ■ Instruments valides d'évaluation liés aux symptômes et communication /application pertinente ■ Modèle SENS (observation des symptômes, prise de décision, réseau et soutien)
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Utilise de façon ciblée les instruments d'évaluation appropriés en fonction de la situation individuelle des patients ■ Examine l'utilité et la possibilité de mise en œuvre de nouveaux développements et instruments dans sa pratique et les introduit ■ Identifie avec systématique les phénomènes et les jalons importants de situations de soins palliatifs et de phase terminale au moyen d'observations ciblées ■ Analyse la compréhension par les patients et leurs personnes de référence de la maladie, du traitement et de l'arrivée dans la dernière phase de la vie ■ Perçoit les questions existentielles pesantes et les aborde si nécessaire ■ Décrypte la communication symbolique et non verbale comme une composante de l'évaluation ■ Identifie les situations qui peuvent être pesantes pour les patients et leurs personnes de référence et aborde les formes de prise de décision
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées ainsi que leurs ressources et leurs difficultés ■ A conscience de l'importance et du rôle des personnes de référence ■ S'efforce de comprendre les personnes et les situations en profondeur (empathie)

K.2 Définir des objectifs et élaborer une planification

K.2.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral planifie des offres de soutien et des interventions coordonnées, étayées sur le plan spécialisé et ciblées en concertation avec les patients, leurs personnes de référence et l'équipe multiprofessionnelle et interdisciplinaire en intégrant différentes perspectives.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Principes des soins palliatifs ■ Stratégies nationales ■ Modèle de l'écart de Calman et qualité de vie ■ Planification avancée des soins ■ Mandat pour cause d'inaptitude ■ Directives anticipées des patients et mise en œuvre juridique ■ Prise de décision clinique ■ Ethique et droit, décisions de réanimation
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comprend et conseille les patients et leurs personnes de référence dans le ressenti et l'approche d'une maladie en progression et les soutient dans la prise de décision dans la phase des soins palliatifs en intégrant l'équipe interdisciplinaire ■ Met en place une planification avancée des soins ■ Intègre les volontés, les objectifs, les directives anticipées et les ressources des patients dans la planification ■ Fixe, en concertation avec les patients et leur entourage, des objectifs de soins réalisables et vérifiables
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées ainsi que leurs ressources et leurs difficultés ■ S'efforce de comprendre les personnes et les situations en profondeur (empathie) ■ Veille au respect des droits et de l'autodétermination des patients ■ Respecte les limites et les possibilités des patients et de leurs personnes de référence

K.3 Réaliser les interventions infirmières

K.3.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral maîtrise la gestion des symptômes complexes et identifie les symptômes réfractaires.

K.3.2 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral comprend les interactions entre différentes spécialisations, définit les priorités en matière de soins palliatifs et de soins de fin de vie dans les situations complexes et agit en collaboration et en concertation avec les patients, les personnes de référence, les autres personnes de soutien et l'équipe multiprofessionnelle.

K.3.3 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral établit des liens avec les autres domaines de spécialisation afin de garantir la continuité des soins infirmiers et de l'accompagnement lors des transferts entre l'intérieur et l'extérieur de l'institution.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gestion des symptômes des soins palliatifs en oncologie (douleur, délire, iléus, angoisse/dépression, troubles alimentaires, plaies malignes, détresse respiratoire, rôle terminal) ■ Administration sous-cutanée de médicaments et gestion de pompes à perfusion ■ Situations d'urgence dans les soins palliatifs et prise de décisions ■ Sédatation palliative
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assure une gestion des symptômes adaptée à la situation et la supervise ■ Rassure les patients et les aide à trouver leur orientation ■ Garantit la sécurité des patients et du personnel et conseille l'équipe intraprofessionnelle dans la réalisation des interventions ■ Soutient la prise de décision relative à la gestion des situations d'urgence d'une manière adaptée aux destinataires
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des personnes concernées et reconnaît leurs ressources et leurs difficultés ■ Veille au respect des droits et de l'autodétermination des patients ■ S'efforce de comprendre les personnes et les situations en profondeur (empathie)

K.4 Evaluer le processus de soins

K.4.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral effectue une réévaluation de la qualité de vie et de la situation globale avec les patients et leurs personnes de référence et suggère les mesures en vue d'une amélioration.

K.4.2 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral évalue le processus des soins et présente les informations et les résultats complexes des soins infirmiers.	
K.4.3 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral évalue la réalisation des objectifs des soins infirmiers et identifie les facteurs ayant concouru à une issue insatisfaisante du traitement.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Modes et instruments d'évaluation, réflexion critique différenciée dans l'évaluation
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Exerce constamment une réflexion critique dans le processus des soins infirmiers ■ Remet en question et évalue en permanence les conséquences et les procédures de la pratique des soins infirmiers dans son unité d'organisation en prenant en considération la situation des patients et les prescriptions de l'institution ■ Définit des mesures, des méthodes et des stratégies en concertation avec l'équipe multiprofessionnelle et interdisciplinaire
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ S'efforce de comprendre les personnes et les situations en profondeur (empathie) ■ Est disposée à changer elle-même et à changer les situations professionnelles sur la base de résultats d'évaluations

L Domaine de compétences opérationnelles Processus de communication, de conseil et d'éducation	
L.1 Informer, conseiller et instruire les patients et leurs personnes de référence	
L.1.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral informe et conseille les patients et leurs personnes de référence en cas de symptômes pénibles.	
L.1.2 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral crée un climat d'estime, de confiance et d'acceptation grâce à son empathie et à sa compréhension approfondie du comportement et des sentiments des patients, ainsi qu'à une communication propice à la relation. Elle veille à assurer un environnement propice à l'évolution et à l'apprentissage.	
L.1.3 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral défend les intérêts des patients et de leurs personnes de référence de façon étayée, prend leurs droits en considération et participe activement aux processus de décision intraprofessionnels et interprofessionnels en matière d'éthique.	
L.1.4 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral identifie les situations potentiellement conflictuelles, en analyse les causes, élabore des stratégies constructives de règlement des conflits et les met en œuvre.	
L.1.5 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral appréhende de façon différenciée les modes de vie individuels dans des situations particulières et des contextes divers et favorise de manière ciblée une culture de respect de la dignité humaine et d'égalité des chances.	
L.1.6 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral d'oncologie assure une collaboration interprofessionnelle avec tous les intervenants dans tous les secteurs de prise en charge des patients afin de garantir la poursuite du traitement et des soins.	
L.1.7 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral d'oncologie forme les personnes de référence à la réalisation de prestations de soins et d'administration de médicaments.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Soutien et réseau pour les personnes concernées ■ Plan d'urgence ■ Gestion de la fin de vie, de la mort et du deuil par les personnes qui y sont confrontées ■ Réactions personnelles pesantes face à la fin de vie, à la mort et à la prise de congé ■ Cultures étrangères et rapport à la fin de vie et à la mort ■ Modèle de « table ronde » ■ « Fin de vie » et prise de décision
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conseille et soutient les patients et leurs personnes de référence dans la mise en œuvre des mesures et l'utilisation d'outils spécifiques en rapport avec leur situation individuelle ■ Examine et met en place des solutions d'aide appropriées avec les patients et leurs personnes de référence (prévention, soutien à la qualité de vie) ■ Comprend et conseille les patients et leurs personnes de référence au moment de vivre et gérer la maladie, les situations palliatives et la prise de congé

Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecte l'individualité, le mode de vie, la dignité et les droits des patients et de leurs personnes de référence ■ Respecte l'importance des rituels ■ Se montre valorisante et orientée ressources ■ Est disposée à apprendre et à enseigner ■ Respecte les personnes de cultures étrangères, leurs schémas de pensée et leurs opinions ■ Est disposée à mener une réflexion ■ Respecte la volonté des patients
-----------	--

M Domaine de compétences opérationnelles Gestion des connaissances

M.1 Assurer son perfectionnement et son développement

M.1.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral met en permanence à jour ses connaissances sur les tableaux cliniques oncologiques et leurs schémas thérapeutiques les plus récents.

M.1.2 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral connaît les thérapies antitumorales les plus récentes et les plus courantes et en déduit les conséquences et les effets indésirables.

M.1.3 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral comprend les résultats diagnostiques médicaux et peut envisager les mesures correspondantes.

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Tableaux cliniques oncologiques : diagnostic, symptômes, évolution et traitement et effets indésirables à l'exemple du carcinome bronchique avec ses métastases cérébrales, et du carcinome prostatique avec ses métastases osseuses ■ Organisations régionales (p. ex. ligues cantonales contre le cancer, équipes mobiles, SEOP, centres de soins palliatifs, maisons de soins palliatifs)
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Se tient au courant de l'évolution dans le domaine de l'oncologie et des soins palliatifs ■ Identifie les liens entre symptômes subjectifs et symptômes objectifs des tableaux cliniques et des thérapies, à l'exemple du carcinome bronchique avec ses métastases cérébrales, et du carcinome prostatique avec ses métastases osseuses
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Est disposée à se perfectionner en permanence ■ Fait preuve de curiosité, de motivation et d'ouverture aux nouveautés ■ Démonstre son engagement ■ Est disposée à mener une réflexion sur soi-même

Certificat de module Phase palliative et phase de fin de vie en oncologie

Conditions d'admission au module	<p>Apporter la preuve que les compétences opérationnelles peuvent être appliquées en pratique avec un accompagnement pendant la fréquentation du module. Les prestataires de modules sont tenus d'exiger cette preuve avant d'admettre les candidates et les candidats au module.</p> <p>Preuve de l'acquisition des connaissances du module « Conduite professionnelle dans les soins infirmiers »</p>
Certificat de module / Examen de module	<p>Partie A : Rédaction sur une situation de patient souffrant d'un cancer en soins palliatifs en tirant les conclusions pour la pratique sur trois des quatre thèmes suivants (volume : 3-5 pages par thème) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des symptômes - Prise de décision en matière éthique - Intégration des personnes de référence - Planification avancée des soins <p>Partie B : Examen des connaissances sous la forme de mini-cases sur les principaux thèmes du module. Durée de l'examen : 60 minutes.</p> <p>Les mini-cases sont des courtes descriptions écrites (10-15 phrases) de situations pertinentes du point de vue professionnel que les candidats et candidates doivent analyser et évaluer en se basant sur des questions qui leur sont fournies par écrit. Leur réflexion porte aussi bien sur une action pertinente du point de vue professionnel que sur leur rôle et leur identité professionnels.</p> <p>Les deux parties de l'examen A et B doivent avoir la même pondération.</p> <p>Au début du module, le prestataire de formation donne aux candidates et candidats une information écrite sur la préparation, la structure, le déroulement et l'évaluation du certificat de module.</p>
Durée du module	Durée indicative : 200 heures d'étude
Durée de validité	Le certificat de module a une durée de validité de cinq ans.

Module 5 Conduite professionnelle dans l'organisation

Contenus du module Conduite professionnelle dans l'organisation

N Domaine de compétences opérationnelles Gestion des connaissances

N.1 Contribuer au développement professionnel de l'équipe	
N.1.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral transmet des connaissances spécialisées étayées de façon adaptée à ses interlocuteurs et les relie activement avec d'autres domaines de spécialisation de façon interdisciplinaire.	
N.1.2 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral participe activement à la mise en œuvre des nouvelles découvertes dans son domaine de travail.	
N.1.3 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral encourage le développement professionnel de ses collaborateurs de façon ciblée et joue le rôle de personne de référence pour les professionnels extérieurs dans toute question relevant de son domaine de spécialité.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Concepts pédagogiques lui permettant de transmettre des connaissances spécialisées de manière adaptée aux destinataires ■ Coaching de collaborateurs ■ Mise au courant de nouveaux collaborateurs dans son domaine de spécialité ■ Pratique réflexive des soins infirmiers ■ Types d'évaluation
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Collabore au sein de séminaires et d'organes spécialisés et défend les intérêts de son domaine avec professionnalisme ■ Transmet de nouvelles connaissances de façon adaptée aux destinataires ■ Encourage ses collaborateurs à s'approprier les changements et les innovations ■ Favorise le développement professionnel de ses collaborateurs de façon ciblée
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Est disposée à se perfectionner en permanence ■ Fait preuve de curiosité, de motivation et d'ouverture aux nouveautés ■ Démonstre son engagement ■ Est disposée à mener une réflexion ■ Se considère comme une professionnelle ■ Montre de l'estime pour autrui ■ Fait preuve d'empathie, de coopération et de solidarité

O Domaine de compétences opérationnelles Processus d'organisation

O.1 Organiser	
O.1.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral prend les décisions organisationnelles pour fournir les meilleurs soins et le meilleur accompagnement possibles des patients et de leurs personnes de référence en tenant compte des différentes compétences de toutes les catégories professionnelles impliquées dans la prise en charge.	
O.1.2 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral élabore des méthodes et des concepts pour assurer une organisation efficace et rentable de son domaine de spécialité, du déroulement de son travail et des processus administratifs.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Association de qualifications et de capacités (grade and skill mix) ■ Modèles de direction et d'organisation des structures et des processus ■ Importance de l'économie et de l'écologie dans le contexte de la santé publique et des soins infirmiers ■ Principes de négociation

Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Affecte les collaborateurs en fonction de leurs compétences et tient compte de leurs points forts et de leurs points faibles individuels ■ Met en place et dirige la collaboration professionnelle entre différentes spécialisations ■ Pense en réseau ■ Définit l'organisation en fonction des ressources et intègre les aspects économiques et écologiques ■ Prend des décisions organisationnelles claires ■ Contribue à une bonne collaboration intraprofessionnelle et interprofessionnelle ■ Argumente avec professionnalisme, assume la responsabilité de sa démarche et défend sa position
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ A conscience de ses responsabilités ■ Est disposée à se perfectionner ■ Est préparée aux conflits et apte à les gérer

O.2 Diriger dans l'expertise professionnelle	
O.2.1 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral assume la responsabilité des soins infirmiers, de leur qualité et de leur développement dans son unité d'organisation et exerce une fonction de modèle.	
O.2.2 L'experte en soins d'oncologie avec diplôme fédéral identifie les besoins d'innovation et participe activement à l'élaboration, au déploiement et à l'évaluation de mesures, de normes de qualité, de lignes directrices et de concepts dans son unité d'organisation.	
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Modèles de rôles et définition des rôles (perspective sociologique) ■ Critères d'implémentation des résultats de recherche ■ Pratique fondée sur des données probantes ■ Amélioration de la qualité ■ Processus de déploiement de nouvelles connaissances dans la pratique – gestion de projet ■ Notions élémentaires de la gestion du changement ■ Modes d'évaluation
Aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Remplit son rôle et ses tâches avec compétence ■ Convainc sur la base d'une argumentation professionnelle ■ Encourage et définit les processus de pratiques fondées sur des données probantes dans une équipe intraprofessionnelle et interdisciplinaire ■ Identifie les besoins d'action de l'établissement et les met en œuvre dans sa sphère de responsabilité ou les confie au service compétent ■ Répond de l'amélioration de la qualité dans son unité d'organisation ■ Dirige des projets dans son unité d'organisation
Attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Est authentique ■ Est disposée à remettre les habitudes en question ■ Fait preuve de curiosité, de motivation et d'ouverture aux nouveautés ■ Démontre son engagement

Certificat de module Conduite professionnelle dans l'organisation

Conditions	<p>Apporter la preuve que les compétences opérationnelles peuvent être appliquées en pratique avec un accompagnement pendant la fréquentation du module. Les prestataires de modules sont tenus d'exiger cette preuve avant d'admettre les candidates et les candidats au module.</p> <p>Preuve de l'acquisition des connaissances du module « Conduite professionnelle dans les soins infirmiers »</p>
Certificat de module / Examen de module	<p>Travail écrit de 10 – 12 pages, portant sur l'analyse d'une problématique rencontrée dans la pratique, liée à l'exploitation. La candidate/le candidat fait une analyse de la situation de départ, montre des concepts de solutions possibles en présentant leurs points forts et leurs points faibles et propose une approche de solution personnelle qu'elle/il motive</p> <p>L'application dans la pratique n'est pas incluse dans ce travail.</p> <p>Au début du module, le prestataire de formation donne aux candidates et candidats une information écrite sur la préparation, la structure, le déroulement et l'évaluation du certificat de module.</p>
Durée du module	Durée indicative : 100 heures d'étude
Durée de validité	Le certificat de module a une durée de validité de cinq ans.